Claire Hédon

Un débat démocratique de fond sur les mesures sanitaires favoriserait la cohésion sociale

La Défenseure des droits, qui succède à Jacques Toubon à ce poste, appelle à « sortir du diktat de l'urgence », étant donné qu'il est « de plus en plus probable » que nous devions apprendre à vivre avec le virus pendant une longue période

Depuis le début de la crise sanitaire, le Défenseur des droits, chargé par la Constitution de veiller au respect des droits et libertés par les administrations publiques, n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour l'exercice de nombre de nos libertés, la liberté d'aller et venir, la liberté de réunion, la liberté d'entreprendre, le droit de mener une vie privée et familiale, les droits de la défense...

Les réclamations qui lui ont été adressées depuis le mois de mars et qui font de lui une vigie des atteintes concrètes aux droits, montrent en particulier la nécessité d'une vigilance accrue pour les plus vulnérables d'entre nous, souvent les premiers touchés par les textes de restriction ou d'exception : les personnes âgées vivant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et privées de visites de leurs proches, les enfants entravés dans leur accès à l'éducation ou laissés à la porte des supermarchés, les personnes vivant à la rue ou dans des hébergements précaires, les personnes privées de liberté, les détenus confinés dans des conditions dégradées et confrontés à des possibilités réduites de visite familiale, les étrangers retenus pour une période allongée par un impossible retour, les majeurs protégés auxquels les paiements en espèce furent refusés, les personnes isolées, handicapées...

Il apparaît aujourd'hui, alors que le Parlement a approuvé le 24 octobre sa prolongation et une extension de ces mesures *[et que les nouvelles mesures doivent être discutées le 29 octobre par les chambres]*, que, entre contraintes sanitaires et impératifs économiques, il n'a été laissé que peu de place à la défense des droits et libertés qui sont pourtant au fondement de notre Etat démocratique et de notre République.

Ce mouvement ne date pas d'hier.

Voilà des années que, dans un silence pesant, des libertés considérées jusque-là comme fondamentales et garanties à ce titre par la Constitution et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'éclipsent tour à tour, réduites au mieux à un supplément d'âme dont une démocratie pourrait se parer lorsque la situation et ses services publics le lui permettent, au pire à des obstacles contrariant le déploiement de mesures prises pour faire face à des crises.

Il est clair que la situation de crise exceptionnelle que nous traversons suppose des mesures exceptionnelles. Et je partage évidemment le souci de préserver la santé de tous et toutes en dépit d'un service public hospitalier fragilisé et sous tension, comme celui de chercher des solutions transitoires pour maintenir notre économie à flot. Mais je m'inquiète de ce que la nécessité de protéger en toutes circonstances nos droits et libertés, et de renforcer nos services publics, ne fasse pas l'objet d'un débat public approfondi.

Contrôle parlementaire renforcé

J'en appelle donc à un accroissement des espaces de délibération et des outils de contrôle démocratique et judiciaire sur la portée et les conséquences de mesures prises dans l'urgence, et dont l'insensible pérennisation est à l'évidence un risque.

Le contrôle parlementaire devrait être accéléré et renforcé pour tenir compte du caractère exceptionnel de la période que nous traversons. S'agissant des dernières mesures, le couvre-feu, qui peut s'assimiler à un « confinement nocturne », a été mis en place pour un mois sans aucun débat.

> EN AUCUN CAS, LE PARLEMENT NE DEVRAIT SE DESSAISIR DE SA MISSION, EN AUTORISANT L'EXÉCUTIF À PRENDRE PAR ORDONNANCES DES MESURES NOUVELLES

Il est pourtant légitime de se demander si cette mesure est, de par sa généralité, la plus adéquate, considérant l'ampleur de l'atteinte aux libertés qu'elle implique. C'est le sens des discussions qui ont lieu ces jours-ci. Elles devront être éclairées du travail réalisé depuis des mois par le Parlement dans sa mission de contrôle et d'évaluation des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Pour la suite, il me semble qu'en aucun cas le Parlement ne devrait se dessaisir de sa mission, en autorisant le pouvoir exécutif à prendre par ordonnances des mesures nouvelles ou à perpétuer sans limite dans le temps les mesures déjà en place. Les textes relatifs à l'état d'urgence doivent également faire toute sa place au contrôle par le juge des mesures individuelles portant atteinte aux droits des personnes, notamment les personnes âgées, détenues ou retenues.

Un conseil de citoyens

Le conseil scientifique, chargé d'éclairer en amont la décision publique, pourrait être renforcé par la présence de juristes spécialistes des libertés publiques, mais aussi de psychiatres, susceptibles de l'éclairer sur l'impact des restrictions de libertés sur la santé publique. Devrait en outre au minimum être constitué, comme son président l'a suggéré, un conseil de citoyens qui aiderait à anticiper, pour chacune des mesures préconisées, la façon dont elle sera appréhendée par l'ensemble du corps social. Plus largement, il semblerait légitime que soient rendues publiques toutes les données à partir desquelles les décisions sont prises, en particulier s'agissant des lieux et des circonstances de contamination, ainsi que l'analyse de l'impact et des bénéfices attendus. Cette transparence contribuerait à ce que toutes et tous puissent se réapproprier cette crise en citoyens actifs et responsables, plutôt que de la subir en individus soucieux uniquement d'être protégés.

L'existence d'un débat démocratique de fond et transparent sur le caractère adapté, nécessaire et proportionné des mesures sanitaires, et le renforcement des garanties apportées pour la protection des droits et libertés, favoriserait durablement la cohésion sociale par une meilleure compréhension des décisions prises. Faute de quoi, il n'est rien de positif à attendre d'une défiance que l'on sent croître chaque jour.

A l'heure où il est de plus en plus probable que nous devrons apprendre à « vivre avec » le virus pendant une longue période, il est nécessaire de construire des réponses adaptées, durables, respectueuses des libertés, en sortant du diktat de l'urgence. Cela suppose, encore une fois, un débat ouvert, impliquant l'ensemble de la société. J'y prendrai toute ma part, afin que ne soient oubliés ni les droits fondamentaux ni les personnes vulnérables. ■

Claire Hédon, *Défenseure des droits depuis le 7 juillet, elle était auparavant la présidente d'ATD Quart Monde.*

Frédéric Bizard

Face au Covid-19, l'Etat s'en remet au Docteur Knock

Le confinement du printemps était déjà le résultat d'un manque d'anticipation. Les nouvelles mesures montrent l'incapacité de l'Etat sanitaire à tirer les leçons de ses dysfonctionnements, toujours niés, relève le professeur d'économie

Le Docteur Parpalaid, qui se moquait du Docteur Knock au début du chef-d'œuvre de Jules Romain, est admiratif. Knock a réussi à prendre le contrôle de tout le canton, ceux qui ne sont pas au lit travaillent pour lui. Le couvre-feu, entré en vigueur le 17 octobre, a mis au lit 20 millions de citoyens dès 21 heures pour les protéger de tout risque nocturne. Que d'ingratitude envers un Etat si protecteur ! Ce coup de force visait à réduire durablement les contaminations de Covid en France. L'objectif est court-termiste (et indispensable à atteindre), éviter la saturation des services de réanimation. Pour vaincre l'épidémie, comme en mai 1940, lorsque l'Etat demandait aux citoyens d'allumer des cierges pour repousser les Allemands, l'Etat, en 2020, semble s'en remettre à Dieu.

Si le confinement collectif du printemps était déjà le résultat de *« défauts manifestes d'anticipation, de préparation et de gestion »* de l'Etat sanitaire français, comme le révèle le rapport d'étape de la mission d'évaluation de la crise liée au Covid-19, le couvre-feu était une démonstration pour l'Etat sanitaire de son incapacité de réaliser la moindre autocritique et de tirer les leçons de ses dysfonctionnements, toujours déniés. Lorsque L'Etat sanitaire nous explique que, si c'était à refaire, il aurait eu exactement le même discours en mars sur l'inutilité des masques, tout est dit.

Centralisation des décisions

Depuis plus de vingt ans, chaque réforme en santé s'est traduite par une recherche de centralisation accrue de la décision. Pendant la première vague de Covid-19, le rôle des préfets et des agences régionales de santé s'est limité à appliquer et à tenter d'expliquer les décisions d'un Etat sanitaire renfermé sur lui-même. Par exemple, il faudra trois semaines à la mi-mars pour que l'Etat réponde à la demande des présidents des conseils départementaux de mise à disposition des laboratoires d'analyse départementale (LDA) pour réaliser des tests. Rien n'a changé depuis mars.

Si l'affaire des masques a été au cœur des polémiques, c'est bien celle des tests qui exprime le mieux l'impotence étatique en santé. D'abord enfermé dans une politique restrictive, l'Etat sanitaire est ensuite passé à une politique du chiffre, 700 000 puis un million de tests par semaine. Le tout-quantitatif a condamné à l'échec la politique de tests, et donc toute possibilité de localiser l'ennemi. On mène la guerre sanitaire à l'aveugle. Face à l'échec, il ne reste plus que les mesures non sanitaires les plus dommageables économiquement et socialement pour endiguer les contaminations. Quand on lèvera ces mesures, que se passera-t-il ? Que Dieu nous protège. Outre le principe de centralisation, l'Etat français se caractérise par le principe de stratification pour l'emploi des personnels, dont l'administration sanitaire est un modèle du genre. Cette dernière multiplie les chefs et sous-chefs de bureau, chacun sortant le parapluie pour n'être responsable de rien, créant une armée mexicaine d'irresponsables. Même quand des vies humaines sont en jeu, rien ne change. Stratification du personnel et principe d'irresponsabilité individuelle ont mis à terre l'hôpital public.

> LA NULLITÉ DE NOTRE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET LE MANQUE DE MOYENS DE LA MÉDECINE DE VILLE ONT ÉTÉ CRIANTS PENDANT CETTE CRISE

Rien de tout cela n'est dû au hasard. La responsabilité de cette décadence de l'Etat sanitaire est collective et partagée par tous les pouvoirs, et donc par tous les citoyens depuis trente ans. Cependant, la continuité de l'incurie politique en santé, au cœur d'une crise si grave, interpelle d'autant plus que l'Etat a globalement bien géré à ce stade les aspects économiques et sociaux. Mais comme la relance dépendra d'abord du sanitaire... L'hôpital est l'emblème de cette incurie. L'année 2020 est marquée par le franchissement du cap des 100 milliards d'euros de dépenses hospitalières totales, soit une part de PIB (4 %) la plus élevée des pays développés comparables. Malgré cela, l'hôpital est dans une situation plus fragile en octobre qu'en mars. Alors que nous sommes montés à 12 000 lits de réanimation en mars, en octobre, les 5700 lits permanents ne pourront pas être augmentés, sous risque de perte de chance pour des patients atteints d'une maladie autre que le Covid-19 et dont les opérations sont urgentes.

Absence de démocratie

Le Ségur de la santé devait être la réponse de l'Etat à la crise du système sanitaire. La seule réponse a été budgétaire, avec une rallonge de 8 milliards d'euros de rémunération du personnel, disséminée sur 1,5 million de personnels, donc à très faible impact individuel et sans distinction soignant/administratif. Toujours le vœu, l'incantation qu'avec une telle somme le personnel acceptera de travailler dans un environnement dégradé et avec une pénurie d'équipements. Vous avez bien lu, malgré 100 milliards d'euros de dépenses, le personnel manque même de gants et de blouses pour travailler, exploit de gestion de la dictature technocratico-médicale. L'organisation institutionnelle de notre santé publique, dispersée dans une multitude d'agences, a montré son impotence, mais on n'y touche surtout pas. L'absence de démocratie sanitaire et sociale dans le système, la nullité de notre politique de prévention et le manque de moyens de la médecine de ville ont été criants pendant cette crise. Ça n'intéresse pas Docteur Knock. Que Dieu nous préserve !

Si l'Etat sanitaire a été dispendieux avec l'argent public pour l'hôpital, aucune mesure structurante sans coût additionnel n'a été prise. Ce qui coûte cher et qui est sans impact immédiat a été priorisé sur ce qui ne coûte rien et est à fort impact immédiat. Il fallait oser. A court terme, peu d'espoir est permis face à une telle incurie. A l'inauguration du Ségur, l'Etat sanitaire a précisé sa position : « On ne change pas de cap, on accélère juste le rythme. » Le mur est là. Même si ni les principes du Docteur Knock ni la providence ne fonctionnent en santé publique, les citoyens confinés peuvent méditer le conseil de Knock : *« Ne confondez pas. Est-ce que ça vous chatouille ou est-ce que ça vous gratouille ? » !* ■

Frédéric Bizard *est professeur d'économie à l'ESCP Business School et à Sciences Po, et président de l'Institut Santé.*